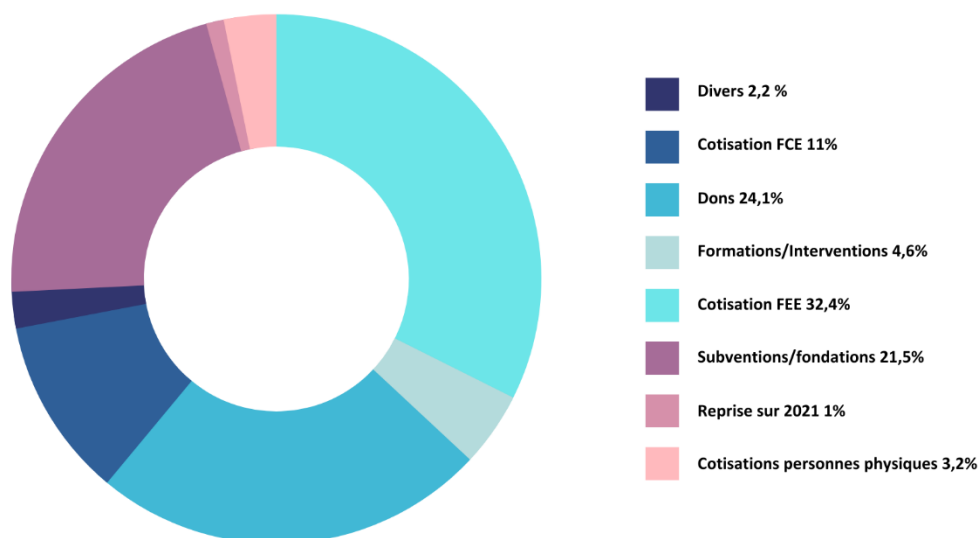


## INFORMATIONS FINANCIERES 2022

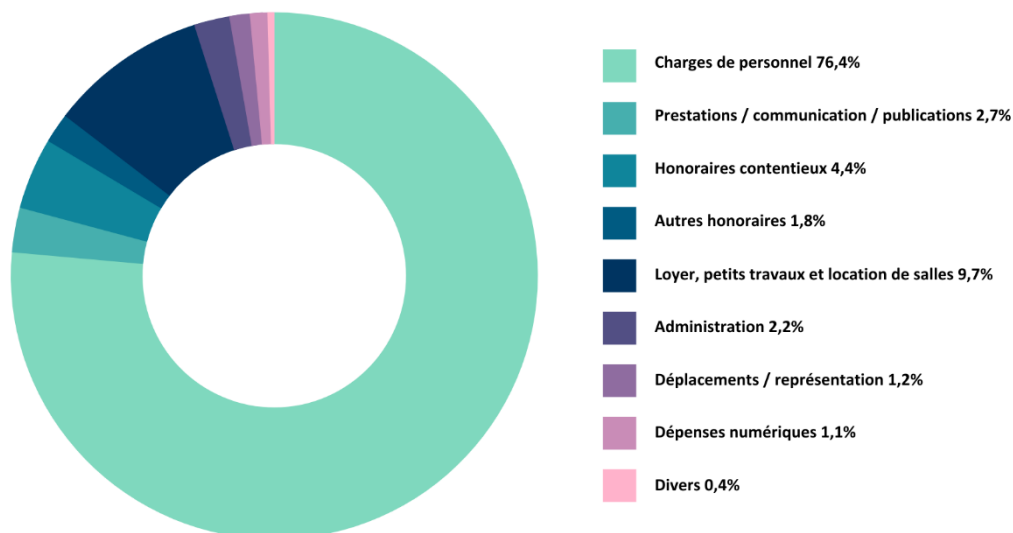
### I. Informations financières simplifiées :

Les informations suivantes sont extraites du rapport général du commissaire aux comptes qui est consultable sur notre site internet. Elles visent à présenter, dans un format accessible et synthétique, complémentaire du format du CER (point 2), les principales sources de financement et principaux postes de dépenses de l'association en 2022.

### RECETTES 2022



## DEPENSES 2022



Adhérents personnes morales, partenaires, donateurs, institutionnels et autres organisations dont la cotisation, le don ou le règlement était supérieur à 1000 € en 2022

**Plus de 15 000 €** : Commission Européenne (42 772€), Fondation Charles Léopold Mayer (30 000€), Open society Foundations (66 237€), Orange (16 000€)

**De 5 000 à 15 000 €** : ADP, Artelia, BPI, Carrefour, CFDT, Coca-Cola, Crédit Agricole, Département Seine-St Denis, Département du Morbihan, EDF, Engie, Essilor, Fondation Un monde par tous, Fondation Choisy Club, Française Des Jeux, Maison de Famille, Métropole de bordeaux, Métropole de Grenoble, Métropole de Lyon, Ministère du travail (aide alternance), RATP, Renault, L'Oréal, Pernod-Ricard, La Poste, Région Nouvelle-Aquitaine, Saint-Gobain, Schneider Electric, Suez, Tilder, Ville de Nantes, Ville de Paris, Ville de Toulouse

**Moins de 5000 €** : Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, Espelia, Eurocompliance, FONJEP, Toit et Joie, Ville de Cannes, Ville de Grenoble, Ville de Limoges, Ville de Lille, Ville de Rennes, Ville de Toulouse, Ville de Sceaux

## **II. Compte d'emploi des ressources 2022**

### Notice explicative

L'objet du compte d'emploi des ressources (ou « CER ») est de rendre compte, de manière lisible et accessible, de l'utilisation par une association des ressources qu'elle collecte auprès du public. C'est une information qui s'adresse donc principalement aux donateurs individuels, même si elle est de nature à intéresser l'ensemble des parties prenantes d'une association.

Il s'agit d'une obligation légale à laquelle notre association est soumise dans la mesure où nous faisons appel à la générosité du public sur notre site Internet. Le CER doit être établi chaque année pour chaque exercice comptable. Il fait partie de l'annexe des comptes et doit être certifié par le commissaire aux comptes.

### Définition des missions sociales

La mission sociale de Transparency France ne nous conduit pas à apporter une aide matérielle directe à des publics bénéficiaires. Nous sommes une association de plaidoyer, ce qui veut dire que nous conduisons essentiellement des actions de sensibilisation du grand public et des décideurs, ainsi que des actions d'apport d'outils et d'expertise au profit de tous ceux qui souhaitent agir contre la corruption.

L'ensemble de ces actions est détaillé dans le rapport moral de l'exercice. Elles sont conduites par les membres bénévoles de l'association, avec l'appui d'une équipe salariée qui comportait neuf personnes en décembre 2022.

### Affectation des charges et répartition des coûts

Les coûts directs associés à un projet déterminé (alerte éthique, biens mal acquis) sont naturellement rattachés aux charges des missions sociales.

S'agissant des charges de personnel, pour le responsable du plaidoyer vie publique, la responsable des relations avec le secteur privé, la responsable flux financier illicite, le chargé de mission forum des collectivités, le responsable de communication et l'alternant assistant communication, elles sont presque intégralement rattachées aux missions sociales. Pour la déléguée générale, la responsable juridique et financière et la chargée de fundraising, elles sont ventilées entre missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement.

Nous considérons enfin qu'un certain nombre d'autres dépenses relèvent aussi directement de notre action de sensibilisation et de plaidoyer et donc de nos missions sociales : location de salles pour des réunions publiques, frais liés aux publications externes de l'association, frais de gestion du site Internet, qui est notre principal outil d'information, frais de déplacement pour participer à des rencontres avec des interlocuteurs divers (administrations, entreprises, ONG, étudiants, autres sections nationales de Transparency International à travers le monde).

### Affectation aux emplois

127 200€ ont été collectés auprès du public en 2022.



### Contributions volontaires

Enfin, nous nous efforçons de valoriser les nombreuses heures consacrées par nos membres bénévoles à la réalisation des actions de l'association. Nous avons dénombré, en 2022, presque 4 520 heures de travail bénévole, engagement plus important que celui de l'année précédente (environ 3 600 heures en 2021), valorisé à hauteur de 184 291 €.

N'hésitez bien sûr pas à nous faire part de toute remarque utile pour améliorer chaque année la pertinence et la lisibilité de notre CER.

EMPLOIS	Emploi de N = compte de résultat	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
			<b>REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE</b>		-
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>		<b>127 200</b>	<b>1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC</b>	<b>127 200</b>	<b>127 200</b>
Missions Sociales	331 173		1.1 Dons et legs collectés	127 200	127 200
DONT "BIENS MAL ACQUIS"	-	-	- Dons manuels non affectés	127 200	127 200
			- Dons manuels affectés	-	
			- Legs et autres libéralités manuels non affectés		
			- Legs et autres libéralités manuels affectés		
Autres missions sociales	331 173	127 200	1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
<b>2 - RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>71 031</b>	-			
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>180 539</b>	-	<b>2 - AUTRES FONDS PRIVES</b>	<b>184 819</b>	
			<b>3 - SUBVENTIONS &amp; AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>6 500</b>	
			<b>4 - AUTRES PRODUITS</b>	<b>328 287</b>	
		<b>127 200</b>			
<b>I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>582 744</b>		<b>I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>646 806</b>	
<b>II - DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	-		<b>II - REPRISE DE PROVISION</b>		
<b>III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>	-		<b>III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>	-	
			<b>IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC</b>		-
<b>IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>64 061</b>		<b>V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES INSUFFISANTES DE L'EXERCICE</b>	-	
<b>V - TOTAL GENERAL</b>	<b>646 805</b>		<b>VI - TOTAL GENERAL</b>	<b>646 806</b>	<b>127 200</b>
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		-			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		-			
<b>VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>127 200</b>	<b>VII - Total des emplois financés par des ressources collectées auprès du public</b>		<b>127 200</b>
			<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE</b>		-